

**LE GRAND PERIGUEUX**

**1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD087-2017**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	56
Votants	69
Pouvoirs	8

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 26 mai 2017

**LE 1<sup>er</sup> juin 2017**, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUDI

**OBJET : BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - DECISION MODIFICATIVE N°1**

M. Antoine AUDI, Président  
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes GONTHIER, PASQUET, SALINIER, KERGOAT, DE PISCHOF, CONTIE, BORAS, DARTENCET, DATRIER, LABAILS, LEON, MONTEIL-MAYAUD, MOULENES, PERRAUD-DAUSSE, PAUL, DORET, ROUX, SALOMON, DURIAU (suppléante)

MM. BUISSON, BONNET, MOTTIER, PASSERIEUX, SUBERBERE, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, MARTINEAU, SCHRICKE, PROTANO, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, PUYRIGAUD, RIGAUD, MERILLOU, BARBANCEY, CIPIERE, COUDERC, ROUQUIE, TENAILLON, TALLET, MATHIEU, RAUZET, LARENAUDIE, COLLINET, USCAIN, GENDRE, GEORGIADIS, DUCENE, LE ROUX, CACAN,

ABSENTS :

Mmes : BOUCAUD, BELOMBO, ROUFFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROUX, MAXHEIM-MALARD, RAT-SOULIER, DECABRAS.

MM. LE MAO, BEYLOT, DESPLAT, LARRE, BREAU, COUNIL, AUZOU, RAYNAUD, GARRIGUE, BERIT-DEBAT, BELLEBNA, DENIS, FRADON, LE PAPE, LACOSTE, DUNOYER, GIRADEL, KHAIRALLAH, LE VACON, MACARY, MOSSION, MALLET, GUILLEMET, LOURD, REYNET, GRELLETY, LAROCHE, BUFFIERE, RATIER, COLBAC, HERBRETEAU MONTORIOU

POUVOIRS :

M. LE MAO	Pouvoir à	M. GEOFFROY
Mme BOUCAUD	Pouvoir à	M. DOBBELS
M. BREAU	Pouvoir à	M. BONNET
Mme BELOMBO	Pouvoir à	M. PROTANO
M. KHAIRALLAH	Pouvoir à	M. ROUQUIE
Mme GATAULT	Pouvoir à	M. RIGAUD
M. LACOSTE	Pouvoir à	M. ROUSSARIE
M. MOSSION	Pouvoir à	Mme MONTEIL-MAYAUD
Mme RAT	Pouvoir à	Mme PERRAUD-DAUSSE
M. RATIER	Pouvoir à	M. MOTTIER
M. MACARY	Pouvoir à	M. AUDI
M. GRELLETY	Pouvoir à	M. CACAN
M. GIRADEL	Pouvoir à	M. BARBANCEY

**OBJET : BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - DECISION MODIFICATIVE N°1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Considérant que** par délibération du 23 mars 2017 le Conseil communautaire a décidé d'indemniser les entreprises subissant des pertes d'exploitation du fait de travaux communautaires.

**Que** pour les travaux du pont de Gravelle deux entreprises nous ont transmis leurs éléments financiers et répondent aux critères fixés. Les indemnisations accordées seraient de 8 538 €

**Que** les crédits n'ont pas été ouverts au budget 2017. Aussi il est proposé de modifier le budget développement économique.

**Que** dans la section de fonctionnement les dépenses seraient modifiées de la manière suivante :

Le compte 678 – indemnisation : + 10 000 €

Le compte 66111 – intérêts de la dette : - 10 000 €

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE:**

- Décide de modifier le budget développement économique, dans la section de fonctionnement. La répartition des dépenses sera modifiée de la manière suivante :

Le compte 678 – indemnisation : + 10 000 €

Le compte 66111 – intérêts de la dette : - 10 000 €

- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés à cette modification.

**Adoptée à l'unanimité**

Délibération publiée le	21 JUIN 2017	Pour extrait conforme	21 JUIN 2017
Délibération certifiée exécutoire à compter du	21 JUIN 2017	Périgueux, le	21 JUIN 2017



Pour le Président et par Délégation  
Le Vice-Président  
Christian Lecomte